Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 mars 2024
(OR. en)

6690/24

POLGEN 41
ECOFIN 205
EMPL 63
SOC 114
COMPET 183
MI 184
ENV 187
IND 89

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre européen 2024 - Rapport de synthèse

Les délégations trouveront ci-joint le rapport de synthèse établi par la présidence sur les conclusions adoptées par le Conseil concernant l'examen annuel pour 2024 de la croissance durable, le rapport sur le mécanisme d'alerte, le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation concernant la politique économique de la zone euro. Les débats connexes tenus dans les différentes formations du Conseil en rapport avec le Semestre européen 2024, durant la première phase du cycle, sont également pris en compte dans le document.

Contexte

Le 21 novembre 2023, la Commission a adopté le "paquet d'automne relatif au Semestre européen 2024", comprenant:

– l'examen annuel 2024 de la croissance durable[1], qui expose les priorités de l'UE en matière de politique économique et de l'emploi pour les 12 à 18 mois suivants, conformément aux quatre dimensions de la durabilité compétitive;

– le rapport 2024 sur le mécanisme d'alerte[2], qui lance le cycle annuel de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et dont la mise en œuvre est intégrée dans le Semestre européen;

– la proposition de rapport conjoint sur l'emploi[3], qui évalue la résilience du marché du travail de l'UE, met en évidence les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis ainsi que les domaines dans lesquels il faut poursuivre les améliorations;

– la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro[4] (recommandation pour la zone euro), qui, pour la période 2024-2025, recommande aux États membres de la zone euro d'agir, individuellement et collectivement, dans le cadre de l'Eurogroupe.

1 Doc. 15627/23.
2 Doc. 15628/23.
3 Doc. 15438/23 + ADD 1.
4 Doc. 15630/23.

L'**examen annuel de la croissance durable** expose les priorités de l'UE en matière de politique économique et de politique de l'emploi pour les 12 à 18 mois suivant sa publication. Le document fournit des lignes directrices pour renforcer la compétitivité de l'UE grâce à la transition verte et numérique. La perspective économique présentée dans l'examen annuel de la croissance durable reposait sur les prévisions économiques d'automne publiées par la Commission en novembre 2023[5], qui montrent que l'économie européenne a connu une croissance plus lente, le PIB réel ayant présenté peu de signes de croissance au cours des trois premiers trimestres de 2023 (la croissance du PIB en 2023 était de 0,6 % dans l'UE et dans la zone euro).

L'examen annuel de la croissance durable mentionnait d'importants défis structurels, comme la faible croissance de la productivité, le vieillissement, l'inclusion sociale, qu'il faudra relever pour maintenir le cap d'une compétitivité durable. Des événements géopolitiques perturbateurs ont en outre établi la nécessité que l'UE reste compétitive sur un marché mondial, tout en veillant à ce que nul ne soit laissé pour compte. La coordination des politiques économiques dans le cadre du Semestre européen aide les États membres à relever ces défis en offrant des orientations politiques claires et bien coordonnées pour l'année suivante.

L'examen annuel de la croissance durable mettait également l'accent sur la poursuite de l'intégration de la facilité pour la reprise et la résilience dans le Semestre européen afin d'orienter les investissements vers les domaines dans lesquels des réformes sont nécessaires.

[5] Prévisions économiques européennes de l'automne 2023

Le 16 janvier 2024, le Conseil Ecofin a approuvé des **conclusions sur l'examen annuel de la croissance 2024**[6]. Les ministres ont reconnu que les incertitudes et les risques à la baisse pesant sur les perspectives économiques se sont accrus au cours des mois précédents, en raison principalement des tensions géopolitiques et de leurs répercussions sur la volatilité des marchés de l'énergie, mais qu'une reprise progressive de la croissance devrait intervenir en 2024, soutenue par un marché du travail toujours solide et par la poursuite du processus de désinflation.

Le Conseil a largement souscrit aux défis et aux priorités économiques définis dans l'examen annuel de la croissance durable. Il a souligné l'importance que revêtent des actions rapides et coordonnées pour renforcer la compétitivité et la résilience de l'économie de l'Union, l'accent étant mis sur les défis à venir, notamment en ce qui concerne la transition écologique et numérique et le vieillissement de la population.

Les ministres ont noté qu'en 2024, le Semestre européen continuera d'être lié à la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience et d'assurer la complémentarité des réformes et des investissements avec d'autres instruments de financement de l'UE. Le Semestre européen devrait rester principalement axé sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi, y compris sur les défis en matière de réforme et d'investissement qui ne sont pas abordés dans les plans pour la reprise et la résilience, en évitant les chevauchements entre les différents axes de travail de surveillance.

---

6 Doc. 5476/24.

Dans ses conclusions du 16 janvier 2024 concernant le **rapport 2024 sur le mécanisme d'alerte**[7], le Conseil a par ailleurs souscrit à l'analyse effectuée dans le document au sujet de l'évolution des déséquilibres macroéconomiques, ainsi que des risques émergents. Les ministres ont demandé une mise en œuvre efficace et une meilleure intégration de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre de gouvernance économique et ont évoqué la nécessité d'une surveillance des déséquilibres existants et pouvant émerger, ainsi que de la prise de mesures en temps utile, notamment la mise en œuvre des réformes pertinentes figurant dans les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen et dans les plans pour la reprise et la résilience.

Dans le **projet de recommandation 2024 du Conseil concernant la politique économique de la zone euro**[8], il a été recommandé aux États membres de supprimer progressivement, dans les meilleurs délais durant l'année en cours, les mesures de soutien à l'énergie et d'affecter les économies ainsi réalisées à la réduction des déficits. Les économies de la zone euro devraient veiller à la mise en œuvre continue, rapide et effective des plans pour la reprise et la résilience tout en tirant pleinement parti des programmes de la politique de cohésion et garantir que leur examen à mi-parcours tienne compte des nouveaux défis et des recommandations recensés dans le cadre du Semestre européen et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, sans pour autant réduire leur ambition globale.

---

7 Doc. 5477/24.
8 Doc. 5025/24.

S'agissant des aspects relatifs à l'emploi et à la politique sociale[9] du projet de **recommandation concernant la politique économique de la zone euro**, les États membres ont été encouragés à favoriser une évolution des salaires qui atténue les pertes de pouvoir d'achat, en particulier pour les personnes à faibles revenus, en tenant dûment compte des risques pour la dynamique de l'inflation et la dynamique de la compétitivité, ainsi qu'en évitant des divergences durables au sein de la zone euro. Ils devraient mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences et d'accroître la productivité et la croissance, tout en sauvegardant et en renforçant des systèmes de protection et d'inclusion sociales adaptés et durables.

L'adoption de la **recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro** devrait avoir lieu après l'approbation par le Conseil européen des 21 et 22 mars 2024.

[contribution de la session du Conseil EPSCO à ajouter]

Échange de vues et débats d'orientation

Le 27 novembre 2023, le Conseil **EPSCO** a tenu un débat d'orientation sur la négociation collective verte, dans le contexte du Semestre européen. Certains États membres ont noté que la négociation collective verte était en phase de démarrage dans certains pays de l'UE, mais ont reconnu que le sujet pourrait gagner en importance. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres en matière de négociation verte a été salué. L'équité sociale et la protection des travailleurs, ainsi que la formation, le perfectionnement et la reconversion professionnels, constituent des besoins qui doivent correspondre aux nouveaux types d'emplois dans le cadre de la transition écologique, comme l'ont indiqué certains États membres. Les partenaires sociaux devraient être associés à la gestion des conséquences de la transition écologique dans le cadre du dialogue social.

[9] Doc. 5146/24.

Le 8 décembre 2023, le Conseil **Ecofin** a procédé à un échange de vues sur le Semestre européen, après la présentation du paquet d'automne par la Commission comprenant: l'examen annuel de la croissance durable, qui expose les priorités de l'UE en matière de politique économique et de politique de l'emploi; le rapport sur le mécanisme d'alerte, qui lance le cycle annuel des procédures concernant les déséquilibres macroéconomiques; la recommandation pour la zone euro, qui contient des recommandations aux États membres de la zone euro sur les politiques ayant une incidence sur le fonctionnement de la zone euro dans son ensemble.

[contribution de la session du Conseil EPSCO à ajouter]

[contribution relative à "l'écologisation du Semestre européen" à ajouter]

***

Reconnaissant la dimension parlementaire du Semestre européen, la présidence et le Parlement européen ont coorganisé la semaine parlementaire du Semestre européen 2024[10] (12 et 13 février 2024) sur la gouvernance économique de l'UE du point de vue du Parlement.

---

[10] Semaine parlementaire européenne | Parlement européen (europa.eu)